

Rapport d'activités 2011

Parce que le profit doit aussi être social!

Sommaire

Le secteur à profit social, une clef pour l'avenir!.....	4
<i>Présentation du secteur à profit social.....</i>	6
Des services par et pour l'Humain.....	6
Un moteur de l'économie	6
Un secteur en plein développement.....	7
L'ASBL UNIPSO, parce que le profit doit aussi être social!	8
<i>Les missions de l'UNIPSO</i>	10
La défense, la représentation et la promotion du secteur à profit social.....	10
L'information aux membres	10
<i>Les membres de l'UNIPSO.....</i>	11
<i>Les organes de gestion de l'UNIPSO</i>	11
<i>Le staff de l'UNIPSO.....</i>	12
L'UNIPSO : focus sur l'année 2011	13
<i>L'UNIPSO dans la concertation sociale : les accords non marchands.....</i>	15
Les accords non marchands signés en 2011 (Wallonie, Fédération Wallonie-Bruxelles et Communauté germanophone).....	15
Les mesures spécifiques aux différents accords non marchands	15
Le suivi des accords non marchands	16
<i>Une représentation active et concertée du secteur : les mandats de l'UNIPSO</i>	18
Conseil économique et social de Wallonie (CESW).....	18
Conseil wallon de l'Economie sociale (CWES).....	19
Comité particulier du Fonds de fermeture d'entreprises (FFE)	20
Service Francophone des Métiers et Qualifications (SFMQ)	20
Conseil supérieur paramédical.....	21
L'Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation (APEF)	21
Convention sectorielle du non-marchand.....	22
Commission consultative et d'agrément de l'économie sociale.....	22
Comité de gestion de l'AWIPH – Conseil d'avis pour l'éducation, la formation et l'emploi (CEFE AWIPH)	23
Comité européen des associations d'intérêt général (CEDAG).....	23

<i>La défense et la promotion du secteur</i>	26
Les aides à l'emploi (APE)	26
La réforme institutionnelle.....	27
Le cadastre Emploi Non Marchand en Fédération Wallonie-Bruxelles : le projet SICE	27
Le "petit cadastre" du secteur non marchand en Wallonie.....	28
Le Plan Alliance Emploi-Environnement et les modifications apportées au dispositif UREBA	28
Matières germanophones – collaboration avec AnikoS	29
Matières fédérales – collaboration avec l'UNISOC	29
<i>Les services aux membres</i>	32
1. Projets	32
2. Etudes.....	36
3. Groupes de travail (GT)	37
4. Outils de communication	39
Annexes	42
Annexe 1 : liste des fédérations membres de l'UNIPSO.....	42
Annexe 2 : composition des instances	44
Annexe 3 : principaux avis adoptés en 2011 par le CESW et ayant un impact sur le secteur à profit social.....	46



Le secteur à profit social, Une clef pour l'avenir!



Le secteur à profit social, une clef pour l'avenir!

Le secteur des entreprises à profit social est en pleine croissance.

*Par le développement de ses services par et pour l'humain,
accessibles à tous, il répond à des besoins essentiels de plus en plus
nombreux.*

*Il en devient un moteur important de l'économie en terme d'emploi
et de valeur ajoutée.*

Présentation du secteur à profit social

Des services par et pour l'Humain

Le secteur des entreprises à profit social (non marchand) développe des services qui respectent 3 caractéristiques :

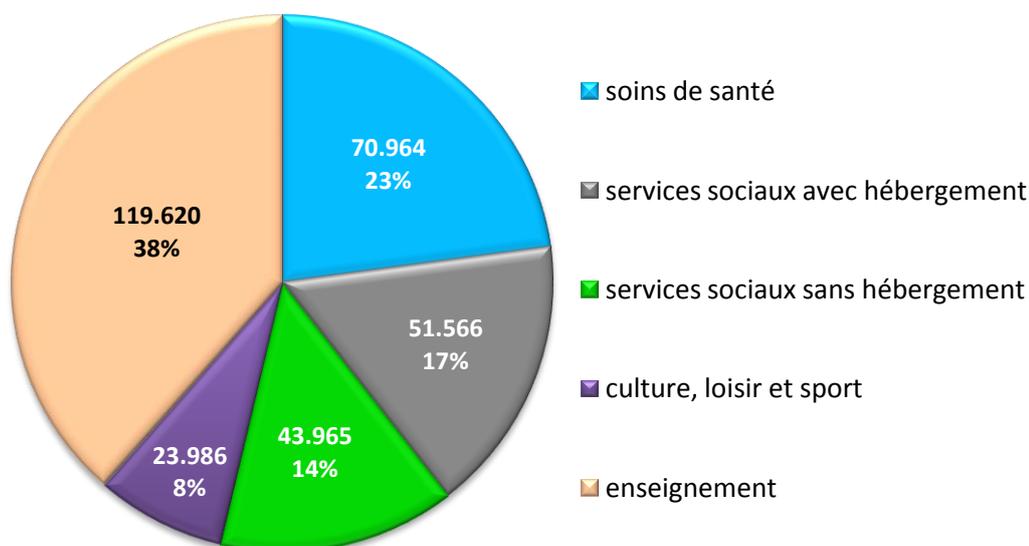
- > Répondre à des besoins essentiels de la population, tels que les soins de santé, l'accueil et l'hébergement de personnes fragilisées, l'aide à domicile, l'éducation, la petite enfance, etc.
- > Poursuivre une finalité non lucrative
- > Bénéficier en partie de ressources collectives afin de garantir la qualité et l'accessibilité financière de ses services à la population

Un moteur de l'économie

L'ampleur des activités produites par les entreprises à profit social en fait un acteur essentiel de l'économie wallonne. Le secteur contribue activement à la création de richesse en produisant de la valeur ajoutée et représente une part importante de l'emploi. Il répond à des besoins de plus en plus nombreux, si bien qu'il occupe aujourd'hui une place importante dans l'économie :

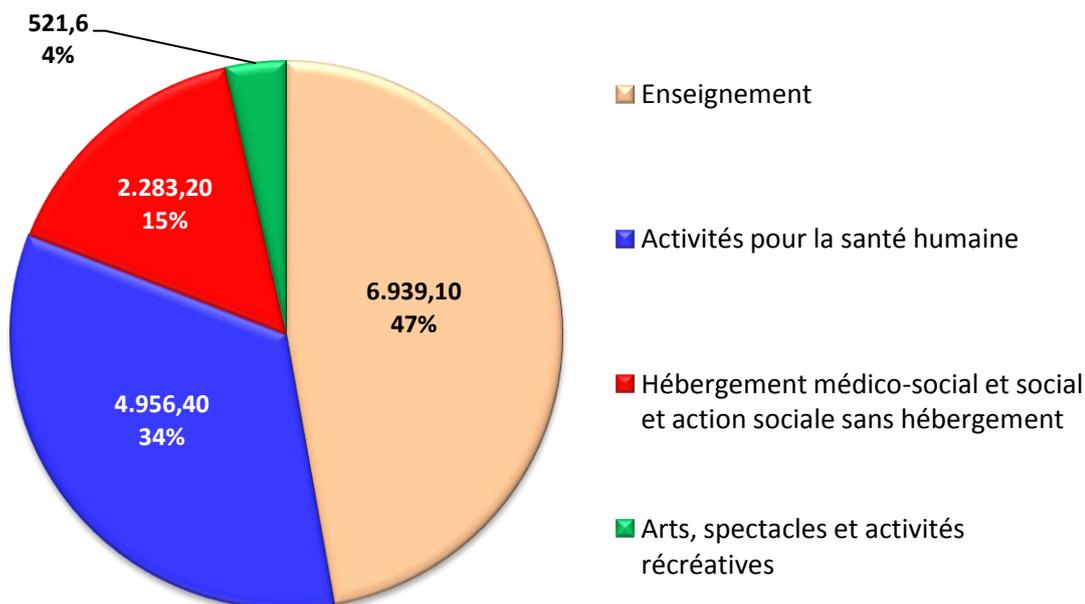
- > 19% de l'emploi total en Wallonie, soit 190.000 postes de travail (hors enseignement (120.000 postes))
- > 9.000 établissements (hors enseignement)
- > 19% de la valeur ajoutée totale en Wallonie, soit 14,7 milliards €

Emploi (postes de travail)



Source : Statistiques décentralisées 4^e trimestre 2010, ONSS – ONSSAPL

Valeur ajoutée (en millions €)



Source : ICN - Comptes régionaux 2010

Un secteur en plein développement

L'emploi dans le secteur à profit social dépasse actuellement la somme de l'emploi dans les secteurs de la construction, de l'Horeca et des activités financières. Les plus importantes croissances de l'emploi s'observent dans les services suivants : secteur hospitalier, aide familiale et hébergement de personnes âgées.



Le développement du secteur à profit social devrait se poursuivre selon les prévisions réalisées par le Bureau fédéral du Plan en juin 2011. Entre 2010 et 2016, la croissance annuelle moyenne de l'emploi dans le secteur de la santé et de l'action sociale est estimée à + 2,5 % pour + 0,9 % pour l'ensemble de l'économie wallonne. De même, la création de richesse (valeur ajoutée) y connaîtrait une croissance supérieure à la moyenne régionale (2,7 % pour 2,1 %).



L'ASBL UNIPSO,

Parce que le profit doit aussi être social!



L'ASBL UNIPSO,

Parce que le profit doit aussi être social!

Confédération patronale intersectorielle et pluraliste, l'UNIPSO et son équipe de 13 collaborateurs représente, informe, promeut et défend les fédérations d'employeurs du secteur à profit social.

Les missions de l'UNIPSO

La défense, la représentation et la promotion du secteur à profit social

L'Union des Entreprises à Profit Social (UNIPSO) défend les intérêts communs des organisations qui poursuivent un but non lucratif. Elle soutient les employeurs dans leur rôle d'opérateurs de services pour en garantir l'accessibilité et la qualité auprès des bénéficiaires. Interlocutrice de référence pour les pouvoirs politiques et les autres acteurs socio-économiques, l'UNIPSO se positionne comme un partenaire à part entière dans le dialogue social, la concertation interprofessionnelle et le développement de politiques nouvelles.



Dans le cadre de cette mission, l'UNIPSO :

- > Défend le fonctionnement du secteur à profit social auprès des pouvoirs publics et des autres acteurs socio-économiques
- > S'engage dans la concertation sociale, représente et défend les intérêts patronaux intersectoriels au sein de différents mandats
- > Promeut le développement du secteur à profit social et les solidarités qui y sont liées
- > Encourage le développement de synergies entre secteurs
- > Se positionne comme force de proposition auprès des pouvoirs publics afin d'adapter l'offre de services à profit social aux évolutions sociétales

L'information aux membres

Pour défendre efficacement le secteur à profit social, l'UNIPSO se doit de disposer d'informations précises, propres à étayer ses prises de position et celles de ses membres.

Dans le cadre de cette mission, l'UNIPSO :

- > Réalise des études
- > Analyse et synthétise l'information sur des dossiers d'actualité
- > Diffuse l'information via son site internet et ses périodiques (PEP'S et UFH)
- > Assure une communication directe avec ses membres, notamment via les groupes de travail

Les membres de l'UNIPSO

L'UNIPSO compte 32 membres, fédérations d'employeurs publics et privés, actives dans les secteurs suivants :

- > Hôpitaux universitaires, psychiatriques, généraux et spécialisés
- > Etablissements et services de santé : maisons de repos et/ou de soins, crèches et services d'accueil de l'enfance, maisons médicales, services de santé mentale, centres de santé, inspections médicales scolaires, centres de planning familial
- > Services d'aide et de soins à domicile
- > Etablissements et services d'éducation et d'hébergement : aide à la jeunesse, aux personnes handicapées
- > Entreprises de travail adapté
- > Secteur socioculturel : jeunesse, sport, éducation permanente, ONG, insertion socioprofessionnelle, bibliothèques et médiathèques, tourisme non commercial, centres culturels, radios et télévisions locales
- > Enseignement : pour le personnel de maintenance et administratif et l'accueil pré- et post-scolaire
- > Organisations d'actions sociales : mutualités, Croix-Rouge



La plupart des fédérations membres de l'UNIPSO siègent, directement ou indirectement, en commissions paritaires ou au Comité C, dans les fonds sociaux "Maribel" et "Groupes à risques".

Vous trouverez la liste complète des membres en annexe 1.

Les organes de gestion de l'UNIPSO

Les représentants des fédérations dans les organes de gestion de l'UNIPSO traduisent la stratégie et les points de vue des employeurs à profit social. Les organes de gestion de l'UNIPSO sont les suivants :

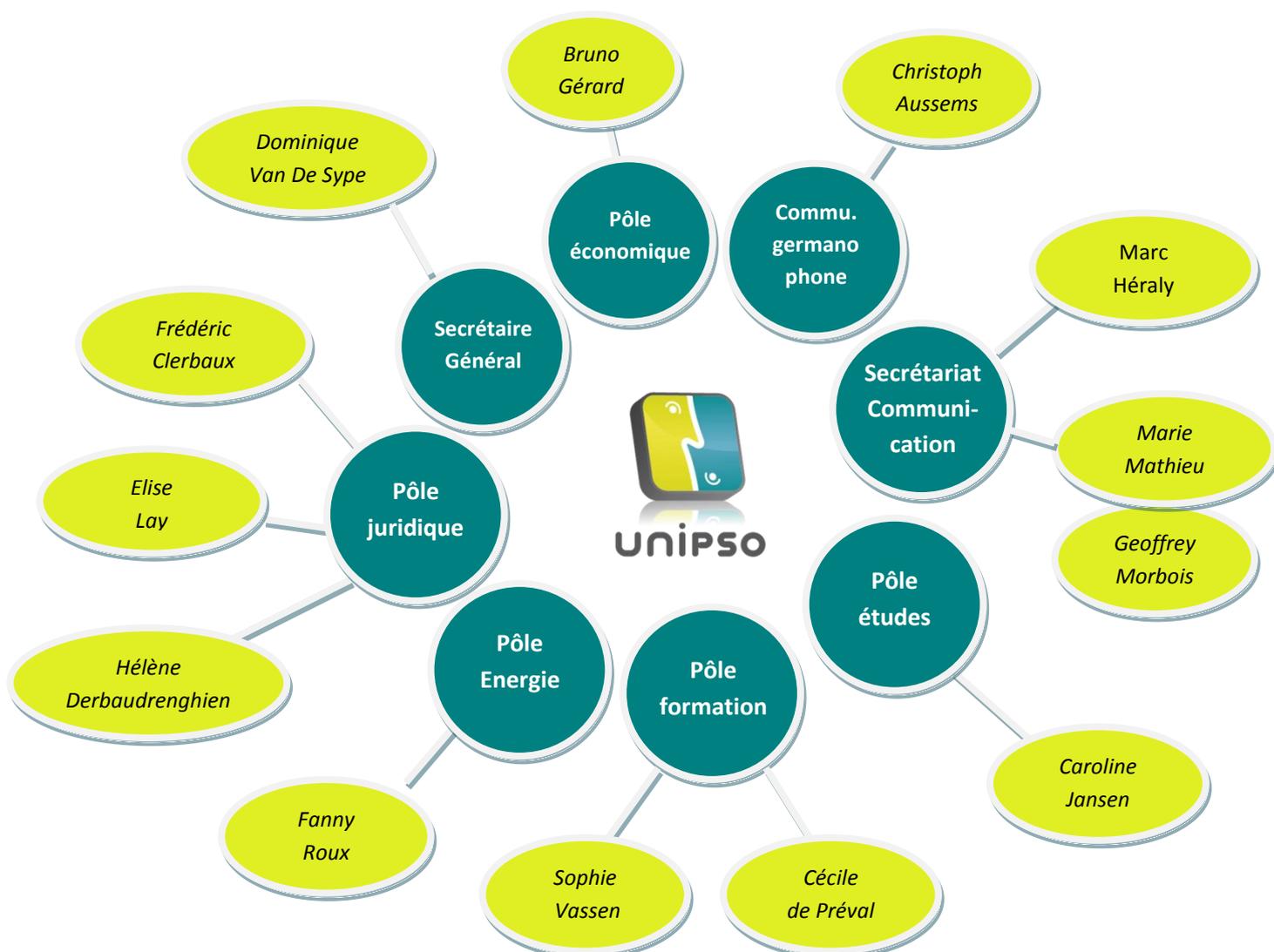
- > L'Assemblée générale, composée de 2 représentants par fédération membre de l'UNIPSO
- > Le Conseil d'Administration, composé de 30 administrateurs au maximum
- > Le Bureau, composé de 9 membres maximum choisis au sein du Conseil d'administration

Vous trouverez la liste complète des instances de l'UNIPSO en annexe 2 (arrêtée au 31 décembre 2011).

Le staff de l'UNIPSO

En 2011, l'équipe de l'UNIPSO, coordonnée par Dominique Van de Sype, Secrétaire général, était composée de :

- > Trois Conseillers juridiques : Frédéric Clerbaux, Elise Lay, Hélène Derbaudrenghien
- > Un Conseiller économique : Bruno Gérard
- > Une Conseillère en énergie : Fanny Roux
- > Deux Conseillères en formation : Sophie Vassen et Cécile de Préval (projet GO For)
- > Une Chargée d'études (mi-temps) : Caroline Jansen (engagée en juin 2011)
- > Un Conseiller germanophone (mi-temps) : Christoph Aussems
- > Deux collaborateurs chargés du pôle secrétariat/communication : Marc Héraly (Responsable) et Geoffrey Morbois (qui a remplacé Marie Mathieu à partir d'avril 2011)





L'UNIPSO

Focus sur l'année 2011 !

*L'action de l'UNIPSO est orientée autour de trois missions de base :
représenter – défendre – informer*

*Vous trouverez dans cette partie
un aperçu des principales actions menées durant l'année*



L'UNIPSO dans la concertation sociale : Les accords non marchands

Poursuivant le travail accompli en 2010, l'UNIPSO a consolidé sa place de partenaire privilégié dans la concertation sociale. L'UNIPSO a participé activement à la conclusion des différents accords par ses cahiers de priorités, sa capacité de négociation et de concertation, ses analyses détaillées et ses projections chiffrées.

L'UNIPSO dans la concertation sociale : les accords non marchands

Les accords non marchands signés en 2011 (Wallonie, Fédération Wallonie-Bruxelles et Communauté germanophone)

Les avancées communes dans les 3 niveaux de pouvoirs sont les suivantes :

- > Une véritable négociation tripartite : les priorités de chaque partenaire ont été prises en considération
- > La prise en compte de l'ensemble des emplois dans le financement des accords non marchands

En Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles :

- > La prise en charge partielle des coûts liés à l'évolution de l'ancienneté des travailleurs APE (3.500.000 €)

Les mesures spécifiques aux différents accords non marchands

En Wallonie

Les partenaires sociaux et le Gouvernement wallon ont signé, le 24 février 2011, l'accord non marchand 2010-2011 (Région Wallonne). Cet accord constitue une avancée pour le secteur à profit social, même si les montants mis sur la table ne sont pas de nature à satisfaire aux revendications des partenaires.

L'accord non marchand constitue en fait un "package" de deux textes :

- > **L'avenant à l'accord précédent (2007-2009)**, qui comprend un refinancement de l'accord 2007-2009 et une valorisation des heures inconfortables des travailleurs relevant de la CP 319.02 et des gardes à domicile des services agréés d'aide aux familles et aux personnes âgées
- > **L'accord 2010-2011**, qui comprend le versement d'une prime de fin d'année, la valorisation des heures inconfortables des travailleurs relevant de la CP 319.02, et un soutien à la formation

En Fédération Wallonie-Bruxelles

Le 19 septembre 2011, les partenaires sociaux et le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) ont conclu l'accord non marchand pour les années 2010 et 2011. Cet accord porte sur plusieurs mesures :

- > Augmentation barémique
 - Versement d'une prime unique en 2010 et 2011
 - Intégration de la prime unique dans une augmentation des barèmes en 2012
- > Financement des primes syndicales
- > Diverses mesures de consolidation de l'accord précédent

En communauté germanophone

Le 19 mai 2011, les partenaires sociaux des secteurs non marchands germanophones ont conclu un accord-cadre pour les années 2011 à 2014 dont les principales mesures sont :

- > L'élargissement de l'offre de formation continue
- > L'intégration du barème propre à la fonction de comptable gradué dans les barèmes de subvention du secteur social et de la santé
- > L'évolution progressive des barèmes vers ceux des hôpitaux privés (CP 330) pour les secteurs de la CP 318 et CP 319
- > L'introduction de nouveaux barèmes de référence pour le secteur socioculturel, la CP 329

Dans ce cadre, AnikoS, fédération sœur de l'UNIPSO pour les services en Communauté germanophone, a assuré la représentation des employeurs.

Le suivi des accords non marchands

Au niveau sectoriel, les différents signataires des accords du non-marchand ont dû traduire ces derniers en convention(s) collective(s) de travail au sein de leur commission paritaire respective. Il en va ainsi des compléments à la prime de fin d'année en Wallonie, des primes exceptionnelles 2010-2011 octroyées dans le cadre des accords en Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que des mesures relatives au soutien à la formation.

L'UNIPSO, de par son expertise globale sur ce dossier ainsi que ses nombreuses concertations, a veillé à assurer la correcte application des mesures prévues dans les différents accords, tant au niveau des secteurs que des pouvoirs subsidants (par exemple en ce qui concerne le mécanisme de l'indexation). L'UNIPSO a également fourni un appui juridique aux membres concernés par les différents accords non marchands par rapport à la marge salariale de 0 % telle que définie dans l'AIP 2011-2012 et que tous les secteurs étaient en principe tenus de respecter.

Une représentativité active et concertée du secteur : les mandats de l'UNIPSO

En tant que fédération représentative d'employeurs, l'UNIPSO est amenée à siéger dans différents lieux de concertation et de décision.

De par ces différents mandats, l'UNIPSO peut ainsi représenter et défendre les intérêts communs des employeurs du secteur à profit social.

Une représentation active et concertée du secteur : les mandats de l'UNIPSO

Conseil Economique et Social de Wallonie (CESW)

Le Conseil économique et social de Wallonie (CESW, anciennement CESRW) est l'organisme paritaire régional de consultation et de concertation sociale qui réunit les représentants des organisations patronales et syndicales. Le dialogue créé par le CESW est au centre de la stratégie et de la politique économique et sociale wallonnes.

Le premier lieu de dialogue et de rencontre entre les représentants des organisations patronales et syndicales se situe au niveau des 9 Commissions du CESW, où les projets d'avis sont élaborés. Ces commissions débattent aussi des enjeux et des politiques stratégiques pour l'avenir de la Wallonie.

Reconnue en 2002 comme organisation patronale représentative par les organisations patronales déjà représentées au CESW (EWCM¹, FWA² et UWE³), l'UNIPSO siège depuis 2005 à l'Assemblée Générale du CESW. En 2011, l'UNIPSO est devenue membre du Bureau du CESW.



L'UNIPSO possède en outre un mandat au sein des différentes commissions, où elle défend et présente les positions des employeurs du secteur à profit social dans divers dossiers les concernant. Parmi ces commissions, la Commission de l'action et de l'intégration sociale, des services collectifs et de la santé (AIS) revêt une importance particulière pour le secteur à profit social, de par les thématiques qui y sont traitées.

Voici les principaux travaux développés au CESW au sein de la **Commission AIS**, dans lesquels l'UNIPSO s'est impliquée :

- > **Etat de la mise en œuvre de la politique d'accueil de l'enfance** : rencontre avec des représentants de l'ONE et un représentant du Ministre de l'Enfance, J-M Nollet; échange avec les partenaires sociaux sur le suivi des priorités mises ou à mettre en place dans le secteur
- > **Plan Marshall 2.vert** : présentation du rapport annuel 2010 par le Délégué spécial du Gouvernement; échanges entre les partenaires sociaux sur le suivi du rapport et de l'état d'exécution du Plan Marshall 2.vert (Axe 6 : Conjuguer emploi et bien-être social)
- > **Evaluation des dispositifs d'Aides à la Promotion de l'Emploi (APE) et du Programme de Transition Professionnelle (PTP)** : présentation et échanges entre les partenaires sociaux et les représentants du Ministre de l'Emploi et de la Formation, A. Antoine, du SPW, de la Sonecom

¹ EWCM : Entente wallonne des Classes moyennes

² FWA : Fédération Wallonne de l'Agriculture

³ UWE : Union Wallonne des Entreprises

- > **Code wallon de l'action sociale et de la santé** : échanges entre partenaires sociaux sur cette proposition de codification en vue de la remise d'un avis
- > **Observatoire wallon de la santé** : suivi des travaux du Groupe de Travail "répercussion du vieillissement de la population sur sa santé et implications pour les politiques de santé et d'accompagnement en Wallonie" de l'Observatoire
- > **Emploi des personnes handicapées dans la fonction publique régionale et locale** : état de la question et discussions

Par ailleurs, au sein de la **Commission EFE** (emploi, formation et éducation), l'UNIPSO s'est particulièrement penchée sur les dossiers suivants :

- > Evaluation des incitants financiers à la formation (chèques formation et chèques crédit adaptation) de 2009
- > Accompagnement individualisé des chômeurs et insertion sur le marché de l'emploi
- > Evaluation de l'APE
- > Suivi de la mise en œuvre des bassins scolaires
- > Evaluation des EFT et OISP
- > Rencontre de l'INTERMIRE
- > Bassins de vie et pôles de synergies
- > Réforme du FOREM

Suite à l'accord institutionnel d'octobre 2011 sur la 6^e réforme de l'Etat, le CESW a mis en place 4 groupes de travail thématiques auxquels l'UNIPSO participe (GT marché du travail, GT santé/personnes âgées, GT loi de financement et GT allocations familiales/FESC).

Vous trouverez un aperçu des principaux avis adoptés par le CESW en 2011 et intéressant le secteur en annexe 3.

Conseil wallon de l'Économie sociale (CWES)

Le Conseil wallon de l'Économie sociale (CWES) rassemble les représentants des entreprises d'économie sociale et des interlocuteurs sociaux wallons. Sa mission principale est de remettre, sur demande ou d'initiative, des avis au Gouvernement wallon sur toute matière relative à l'économie sociale.

En 2011, l'UNIPSO a participé aux travaux du CWES qui ont porté principalement sur les dossiers suivants :

- > Plan pluriannuel de l'Alliance Emploi-Environnement (partie impliquant l'économie sociale)
- > Utilisation des clauses sociales, éthiques et environnementales dans les marchés publics
- > Mission de l'Agence de stimulation économique dans le financement de projets globaux permettant de renforcer le rôle de l'économie sociale dans le développement socio-économique de la Wallonie

- > Evaluation globale du décret du 20 novembre 2008 relatif à l'économie sociale (année 2010)
- > Réformes institutionnelles : présentation et échange sur les réformes relatives à l'économie sociale

Les avis rendus par le CWES en 2011 sont notamment les suivants :

- > Avis relatif à l'utilisation de considérations sociales et environnementales dans les marchés publics (16/08/2011)
- > Avis relatif au projet du Gouvernement wallon portant exécution du décret du 20 novembre 2008 relatif à l'économie sociale et modifiant des arrêtés du Gouvernement wallon (17/01/2011)

Comité particulier du Fonds de fermeture d'entreprises (FFE)

Le Comité (de gestion) particulier Fonds de fermeture d'entreprises (FFE), géré par l'Office National pour l'Emploi (ONEM), est chargé de la gestion du Fonds de fermeture pour les entreprises non marchandes et les professions libérales. D'une part, le comité doit décider s'il y a fermeture d'entreprise et donc s'il doit intervenir. D'autre part, il donne annuellement un avis sur la cotisation dont les employeurs seront redevables au Fonds de fermeture pour l'année suivante.

L'UNIPSO dispose d'un mandat (via l'UNISOC) au sein de ce Comité.

En 2011, le Comité particulier a traité une trentaine de dossiers de fermeture d'entreprises non marchandes ou de professions libérales. Il a également rendu un avis sur la cotisation due trimestriellement par les employeurs pour 2012 (taux de 0,01 %) en vue de financer le Fonds de fermeture pour l'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture d'entreprise "n'ayant pas de finalité industrielle ou commerciale".

Service Francophone des Métiers et Qualifications (SFMQ)

Instauré en juillet 2010, le Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ) remplace la Commission Communautaire des Professions et des Qualifications (CCPQ). Sa fonction est d'établir des référentiels communs à l'ensemble des opérateurs de l'enseignement et de la formation afin de permettre à tous les apprenants de valoriser leurs acquis auprès de leurs futurs employeurs. Cette évolution vers un cadre commun de certification permet de jeter des ponts entre l'enseignement et la formation professionnelle et favorise par ailleurs la mobilité des apprenants entre les opérateurs de formation et les filières qualifiantes de l'enseignement.

Le SFMQ comprend une Chambre des métiers, une Chambre de l'enseignement et de la formation, et une Chambre de concertation et d'agrément. C'est au sein de la Chambre des métiers que l'UNIPSO

exerce son mandat (1 effectif et 1 suppléant). En 2011, les travaux de la Chambre des métiers ont essentiellement porté sur :

- > Son organisation : la Chambre des métiers a remis un avis sur les recommandations du Gouvernement pour 2011 et a travaillé sur la note stratégique 2011. Elle a également entamé l'évaluation de sa phase d'expérimentation et à cette occasion affiné le contenu de son guide méthodologique
- > Les métiers : lancement de la phase expérimentale sur 4 métiers et mise en place de commissions de référentiels pour chacun des métiers : mécanicien d'entretien des véhicules légers, installateur chauffagiste, animateur socioculturel, coiffeur.

Conseil supérieur paramédical

Le Conseil supérieur paramédical a pour objectif de remettre des avis sur demande ou d'initiative au Conseil général de l'Enseignement Supérieur. Les sujets développés lors de ce Conseil sont l'analyse de dossiers d'équivalence de diplômes, l'élaboration d'avis sur la formation initiale liée aux métiers de ce conseil ainsi que la réalisation de référentiels de compétences.

L'UNIPSO exerce un mandat de suppléant, par l'intermédiaire de l'UWE, membre effectif au Conseil supérieur paramédical.

Lors de l'année 2011, le Conseil a, d'une part, poursuivi ses travaux relatifs à la rédaction des référentiels de compétences et s'est prononcé, d'autre part, sur les possibilités de passerelles dans le secteur paramédical ainsi que sur les informations diffusées par le FOREM sur l'enseignement. L'UNIPSO a suivi les travaux de ce conseil, transmis les informations aux membres intéressés et réalisé un retour systématique au GT Formation.

Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation (APEF)

L'APEF regroupe les organisations d'employeurs et de travailleurs siégeant dans les fonds de sécurité d'existence du secteur non marchand francophone et germanophone, afin de coordonner et d'amplifier leurs actions, notamment dans le domaine de la formation et/ou de la création d'emplois.

En 2011, l'UNIPSO a poursuivi la coordination de réunions entre les employeurs du banc patronal du Conseil d'administration de l'APEF et ce, notamment, en vue de la réorganisation du fonctionnement de cette ASBL.

Convention sectorielle du non-marchand

Les ASBL APEF, FE.BI, comme les fonds d'autres secteurs, sont liées par une convention sectorielle cadre. Pour le secteur à profit social, la convention se décline en 2 conventions spécifiques :

- > L'une avec la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) permettant de réaliser des formations en collaboration avec l'enseignement de promotion sociale dont la prise en charge financière est couverte de moitié par la FWB*
- > L'autre avec la Wallonie, le FOREM et le Conseil Régional de la Formation (CRF secteur public), dont les actions principales sont : la formation des demandeurs d'emploi en vue de leur insertion dans le secteur, la formation des travailleurs, la promotion et la valorisation des métiers du secteur (validation du Répertoire Emploi Métiers – REM), l'analyse du marché de l'emploi et des besoins en main d'œuvre dans le secteur (collaboration avec le service d'Analyse du Marché de l'Emploi et de la Formation – l'AMEF), le développement de la validation des compétences*

L'UNIPSO, par le biais de son mandat au Conseil d'administration de l'APEF, participe aux travaux liés à la convention avec la Wallonie, le FOREM et le CRF, lors de réunions du Comité technique de la Convention.

Le Gouvernement a poursuivi ses rencontres avec les Fonds sociaux des différents secteurs aux fins d'élaborer la nouvelle convention cadre, qui a vu le jour en décembre 2011. La convention spécifique avec le FOREM n'a quant à elle pas été conclue en 2011.

Dans le cadre de ce mandat, l'UNIPSO n'a pas manqué d'attirer l'attention de ses membres sur les enjeux et le contenu de cette convention.

Commission consultative et d'agrément de l'économie sociale

La Commission consultative et d'agrément de l'économie sociale traite des demandes d'agrément, de renouvellement ou de retrait, dans les domaines des entreprises d'insertion, des agences-conseils et des Initiatives de Développement de l'Emploi dans le Secteur des Services de Proximité à Finalité Sociale (IDESS). Elle peut également donner son avis, sur initiative ou sur demande du Ministre compétent, sur les demandes d'agrément ou de renouvellement d'agrément des entreprises.

L'UNIPSO dispose d'un mandat au sein de cette commission afin de suivre l'évolution des IDESS et d'acquérir une meilleure connaissance des enjeux du secteur de l'économie sociale.

Comité de gestion de l'AWIPH – Conseil d'avis pour l'éducation, la formation et l'emploi (CEFE AWIPH)

L'AWIPH, l'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées, est un organisme public placé sous la tutelle du Ministre wallon de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des chances. Son objectif principal est de mener à bien la politique wallonne en matière d'intégration des personnes handicapées.

En aval du Comité de gestion, le Conseil d'avis pour l'Education, la Formation et l'Emploi (CEFE) débat pour les matières relevant de ses compétences, de propositions qui seront ensuite soumises au Comité de gestion.

L'UNIPSO, membre du Comité de gestion de l'AWIPH, préside le CEFE au sein duquel différents points ont été examinés :



- > **Contrats d'entreprise** : réflexion autour de l'encadrement minimum à respecter et redéfinition de la procédure pour l'obtention d'un accord préalable de l'AWIPH
- > **Quotas** : discussion sur la possibilité d'envisager de supprimer les quotas pour le travail à temps partiel (avec un système de cliquet à activer si besoin)
- > **Convention FOREM** : rencontre avec le DG du FOREM par rapport à la collaboration avec l'AWIPH
- > **Présentation au VDAB** : dispositif de soutien à l'emploi des personnes handicapées dans le cadre flamand. Nouveau système de reconnaissance du handicap mis en place au VDAB.
- > **Refonte de l'AGW ETA** : discussion concernant les différents aspects de la législation existante en vue de l'adapter à la réalité de terrain et à l'évolution
- > **Présentation des critères analysés lors d'un audit – Service Inspection** : présentation de la méthode utilisée pour réaliser un audit au sein d'une institution

Comité européen des associations d'intérêt général (CEDAG)

Le CEDAG est un réseau d'associations d'intérêt général des pays membres de l'Union européenne. Ses membres sont des coordinations nationales et des associations nationales ou régionales qui représentent ensemble plus de 50.000 associations. Créé en 1989, le CEDAG entend faire entendre le secteur associatif au niveau européen sur les questions communes à l'ensemble des associations.

En mai 2011, l'UNIPSO est devenue membre du Comité européen des associations d'intérêt général. Par cette adhésion, l'UNIPSO souhaite suivre et prendre part aux travaux sur les politiques mises en place au niveau européen qui concernent le secteur à profit social.



Dans ce cadre, l'UNIPSO est devenue partenaire d'un projet européen soutenu par la Commission européenne intitulé "*Promoting employers' social services organisations in social dialogue*" (PESSIS).

Le projet est coordonné par *European Association of Service Providers with Disabilities* (EASPD) en partenariat avec huit organisations européennes et onze partenaires nationaux, dont l'UNIPSO pour la Belgique.

La finalité du projet est l'installation, à terme, d'un dialogue social au niveau européen dans lequel les employeurs du secteur à profit social auraient leur place. Le projet PESSIS permettra de développer une meilleure compréhension de l'organisation et de la structuration du dialogue social dans le secteur à profit social en Europe.

Chaque partenaire national, dont l'UNIPSO pour la Belgique, est chargé à cette fin de réaliser un rapport sur l'organisation et le fonctionnement du dialogue social dans le secteur à profit social. Ce projet a été lancé fin 2011 et se terminera en 2012.

La défense et la promotion du secteur en 2011

*L'UNIPSO défend et représente les intérêts du secteur à profit social
au travers d'une série de dossiers qu'elle porte auprès des pouvoirs
publics et/ou de diverses instances socio-économiques.*

La défense et la promotion du secteur en 2011

Les aides à l'emploi (APE)

La prise en charge des coûts liés à l'ancienneté des travailleurs APE

Simultanément aux signatures des accords non marchands en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles, un accord tripartite (gouvernements – UNIPSO – organisations syndicales) a été signé le 24 février 2011. Cet accord vise la mise en place d'un système de prise en charge des coûts liés à l'évolution de l'ancienneté des travailleurs APE.

L'objectif de l'UNIPSO est de réduire les coûts des employeurs, en réduisant la part qu'ils doivent financer en fonds propres pour leurs travailleurs APE. La signature de cette convention tripartite est donc un pas vers la création d'un système de prise en charge des coûts liés à l'ancienneté, même si les sommes mises sur la table ne permettront de couvrir qu'une petite partie de ces coûts.

Un groupe de travail tripartite s'est réuni pour mettre en œuvre ce mécanisme. L'UNIPSO a construit son système sur base d'une réflexion menée notamment au sein du GT APE et sur base de simulations chiffrées.

La récupération des subventions APE trop versées aux employeurs par le FOREM

À la lumière d'un rapport rendu par la Cour des Comptes en juillet 2007, il est apparu que certaines subventions avaient été "trop" versées aux employeurs. Suite à ce constat, le FOREM a procédé à un contrôle auprès des associations qui occupent des travailleurs APE en vue de récupérer ce trop-versé.

L'intervention de l'UNIPSO auprès du FOREM et du Ministre de l'Emploi a permis de convaincre le Gouvernement de renoncer à la récupération de ces sommes pour les années les plus litigieuses. Il sera nécessaire de pérenniser cette décision par un mécanisme juridiquement efficace.

Les modifications du Décret APE

Les modifications apportées au Décret APE en fin d'année ont eu des conséquences importantes pour les employeurs. En particulier, la suppression de l'exception en matière de remplacement, permettant à l'employeur de bénéficier des points du remplacé pour le travailleur remplaçant, a mis en difficulté certaines associations.

L'UNIPSO a immédiatement réagi en proposant des modalités provisoires permettant d'éviter aux employeurs la perte de subventions.

La réforme institutionnelle

L'accord institutionnel pour la sixième réforme de l'Etat conclu par les négociateurs en octobre 2011 prévoit un important transfert de compétences vers les entités fédérées, notamment dans les domaines des soins de santé, de l'aide aux personnes, de la famille, de l'économie sociale, de la formation et de l'emploi.

Dans le cadre de cette réforme, l'objectif de l'UNIPSO est de se positionner comme un partenaire privilégié auprès des pouvoirs publics, afin d'influer sur l'organisation des transferts. Le but est, d'une part, de limiter les impacts budgétaires et administratifs pour les entreprises du secteur et d'autre part, de saisir l'opportunité de développer et de structurer au mieux les compétences liées au profit social.

L'UNIPSO a également participé aux 4 groupes de travail spécifiques organisés au sein du CESW.

Le travail autour de ce dossier se prolongera en 2012, avec pour objectifs principaux de garantir un fonctionnement optimal des services, tant au niveau budgétaire qu'administratif, et d'assurer un accompagnement des entreprises dans la mise en œuvre des nouvelles mesures.

Le cadastre Emploi Non Marchand en Fédération Wallonie-Bruxelles : le projet SICE

Comité de pilotage

L'UNIPSO, en tant que membre du Comité de pilotage du cadastre, a participé à diverses réunions et phases test qui ont permis de réorienter le projet SICE (Système d'Information du Cadastre de l'Emploi) initial vers un outil plus léger et temporaire, Baby SICE, qui récolte un nombre limité de données. Les informations récoltées par Baby SICE ont notamment été utilisées comme base objective dans le cadre de la négociation de l'accord non marchand en Fédération Wallonie-Bruxelles 2010-2011.

Soutien logistique aux séances d'information sur le cadastre

L'UNIPSO a répondu à l'appel d'offre lancé par la Direction de l'Emploi du Non-marchand (DENM) afin d'organiser les séances d'information sur le cadastre, à destination des employeurs (volet logistique). L'objectif de ces séances était d'informer sur les démarches d'encodage à réaliser dans SICE. Dans ce cadre, 18 séances d'informations ont été organisées par la DENM, avec le soutien logistique de l'UNIPSO. Réparties sur Bruxelles, Namur et Liège, ces séances ont réuni un total de 613 personnes.

Le "petit cadastre" du secteur non marchand en Wallonie

L'existence de cadastres des emplois, unifiés et performants, est un enjeu crucial pour l'UNIPSO.

L'objectif est triple :

- > Disposer de données fiables pour évaluer le coût des mesures mise en œuvre par le Gouvernement (prise en compte de l'ensemble des emplois, de l'ancienneté, du statut, etc.)
- > Simplifier les formalités administratives des employeurs
- > Bénéficier d'une connaissance statistique du secteur à profit social

Le travail entamé en 2010 par le Gouvernement wallon, la DGO5 et Easi-Wal s'est poursuivi en 2011. L'UNIPSO a été associée aux différentes phases de mise en œuvre :

- > Aide à l'élaboration du questionnaire en ligne et du glossaire explicatif
- > Mise en place d'un test avec des associations membres volontaires et rédaction d'un document de synthèse reprenant les remarques formulées par les entreprises
- > Suivi de l'état d'avancement du remplissage des questionnaires

L'UNIPSO a également participé aux séances d'informations données par la DG05 aux ASBL.

Le Plan Alliance Emploi-Environnement et les modifications apportées au dispositif UREBA (Utilisation Rationnelle de l'Energie des Bâtiments)

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Alliance Emploi-Environnement (AEE), l'UNIPSO a porté les attentes et les besoins spécifiques des entreprises à profit social auprès du Cabinet du Ministre de l'Energie, à savoir :

- > Simplification administrative, nécessité d'améliorer la lisibilité du périmètre du public cible UREBA
- > Introduction d'une progressivité de la subvention en fonction de l'efficacité énergétique des travaux réalisés
- > Liquidation des subsides au fur et à mesure de l'avancement des travaux
- > Création d'un nouveau mécanisme incitatif dans UREBA pour encourager l'utilisation d'éco-matériaux, d'éco-constructions, ou de constructions basse énergie et passives
- > Elargissement des travaux éligibles aux frais d'étude de préféabilité et d'architecte à raison d'un pourcentage plafonné et aux postes connexes et incontournables (ex : démontage et évacuation des châssis à remplacer, etc.)
- > Introduction d'un taux de subventionnement majoré en fonction des fonds d'infrastructures sectoriels existants

Ces préoccupations n'ont pas encore été rencontrées. Par ailleurs, début 2011, un contrat multisectoriel a été signé avec le Gouvernement, l'UNIPSO et 40 autres partenaires, visant à soutenir la mise en œuvre du Plan AEE et à améliorer la performance énergétique des bâtiments wallons. Pour le secteur à profit social, il s'agit essentiellement de deux appels à projets (*UREBA exceptionnel*) prévus en novembre 2011 et novembre 2012, pour un budget total de 125 millions €. Aucun appel à projet n'avait toutefois encore été lancé en fin d'année.

Matières germanophones – collaboration avec AnikoS

La coopération étroite entre l'UNIPSO et AnikoS (fédération sœur de l'UNIPSO pour les services en Communauté germanophone) a permis :

- > La promotion des projets UNIPSO auprès des partenaires germanophones : formations GO For, séminaires énergie, etc.
- > La participation à la Commission spéciale germanophone au CESW et au Conseil Economique et Social de la Communauté germanophone
- > Le travail de concertation et de suivi autour des accords du non-marchand signés en Communauté germanophone
- > L'organisation de formations



Pour obtenir davantage d'informations sur les activités développées par AnikoS : www.anikos.be.

Matières fédérales – collaboration avec l'UNISOC

Le partenaire fédéral de l'UNIPSO, l'UNISOC, prend en charge les matières fédérales. Sur ces dossiers, l'UNIPSO informe ses membres et relaie leurs revendications vers l'UNISOC. Voici un aperçu des principaux dossiers de 2011 :



Efforts de formation

L'UNIPSO a informé ses membres quant aux modalités de rentrée des CCT pour l'année 2011, afin d'éviter la mise sur liste négative des secteurs ayant rentré des CCT non conformes.

Congé-éducation payé

L'UNIPSO a informé ses membres des nouveaux montants relatifs au congé-éducation payé (CEP) et a relayé les problèmes ayant été soulevés par les partenaires sociaux au Conseil National du Travail (CNT).

Dans le cadre de la réforme institutionnelle, il est prévu que le CEP soit transféré aux entités fédérées (budget : 83 millions €). Un accord de coopération va devoir être signé entre les différentes entités concernant l'organisation et la reconnaissance des formations.

Groupes à risques

En mai 2011, un projet d'arrêté royal reprenant une définition des groupes à risques (GAR) a été soumis pour avis au Conseil National du Travail (CNT). Cette définition devrait aboutir à affecter la moitié des cotisations habituellement dévolues aux GAR sectoriels (0,1 %, soit 0,05 %) à ce type de GAR. Or, les catégories de bénéficiaires visées par cette nouvelle définition sont parfois éloignées des préoccupations sectorielles. Pour cette raison, les secteurs insistent pour qu'une marge de manœuvre leur soit laissée en fonction de leurs spécificités. L'UNIPSO, par l'intermédiaire de l'UNISOC, a relayé ces inquiétudes auprès des partenaires sociaux du CNT. Le dossier est toujours en cours d'examen.

AIP 2011/2012

L'UNIPSO, par l'intermédiaire de l'UNISOC, a suivi les négociations ayant trait à la conclusion d'un nouvel accord professionnel. La norme salariale, fixée dans l'AIP 2011-2012 à 0 % pour 2011, a notamment posé problème dans le cadre de la signature des différents accords non marchands. L'UNIPSO a assuré un suivi juridique afin d'encadrer au mieux ses membres signataires des accords non marchands.

Les services aux membres

L'UNIPSO, c'est aussi une série de services rendus à ses membres et aux membres de ses membres, pour les appuyer et les soutenir dans leur gestion quotidienne.

Et puisque bien informer, c'est avant tout bien connaître, l'UNIPSO a également mis en place des rencontres sectorielles et/ou intersectorielles au travers de groupes de travail.

Actions descendantes d'un côté, ascendantes de l'autre... pour une connaissance et une transmission optimales de l'information !

Les services aux membres

Projets

GO For



Formation "Gestion d'une entreprise à valeurs sociales" : une formation continue pour les responsables et cadres du secteur à profit social.

Depuis 2006, interpellée par le besoin de professionnalisation des fonctions dirigeantes dans le non-marchand, l'UNIPSO a mis en place une formation à destination des responsables et cadres du secteur à profit social.

Cette formation, articulée autour des grands domaines de la gestion d'une entreprise (contexte organisationnel, relations individuelles et collectives de travail, management, communication, gestion administrative et financière, etc.), est découpée en 6 unités de 6 à 7 jours chacune, pour un total de 300 heures.

Depuis la mise en place de ces formations et suite au succès rencontré par ces dernières, de nouvelles sessions ont été organisées.

En 2011, 3 sessions GO For se sont chevauchées :

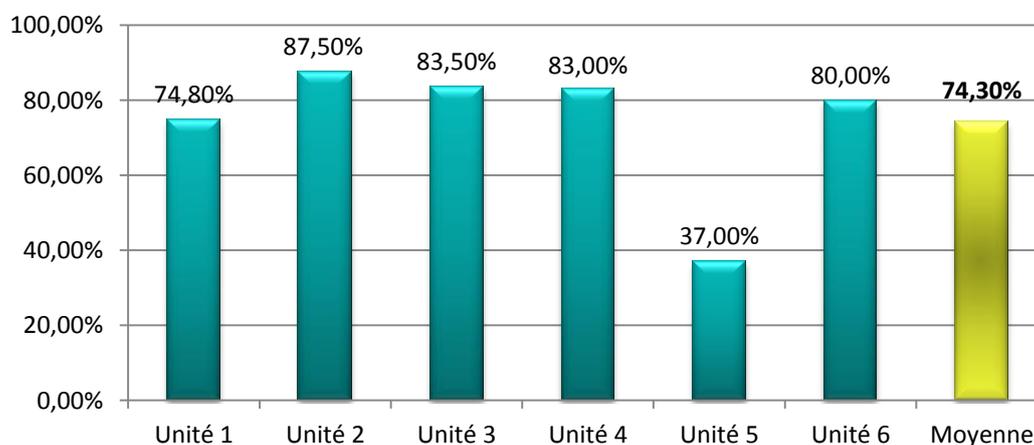
- > La quatrième session a pris fin
- > La cinquième, commencée en septembre 2010, a suivi son cours
- > Et la sixième, lancée en septembre 2011, a commencé



Fin de GO For IV

Cette session a été organisée à partir de l'analyse des évaluations des trois premières sessions pilotes. Cela a permis de réajuster le programme et d'opérer la sélection des formateurs.

GO For IV - taux de satisfaction par unité



Globalement, les participants sont très satisfaits de la formation. Un bémol peut toutefois être observé pour l'unité 5 "Communication", pour laquelle les apports théoriques ont été insuffisants et le niveau global de l'unité pas assez élevé.

Suivi de GO For V

Lancée en septembre 2010, cette session se déroulera jusqu'en juin 2012.

Relance GO For VI

Suite au renouvellement du soutien de la Wallonie, une sixième session a débuté en septembre 2011. Une partie de l'année a donc été consacrée à l'organisation de cette session :

- > Ajustement du programme à la lumière des évaluations des sessions précédentes
- > Sélection des formateurs (appel d'offres)
- > Sélection des participants
- > Lancement de la formation

Au total, ce sont 42 journées de cette formation qui ont été organisées en 2011, permettant la formation de 72 personnes.

Formation pour les cadres de santé



*Afin de bénéficier d'un complément fonctionnel (prime), les cadres du secteur de la santé sont soumis à des obligations de formation sur les trois thématiques définies par le prescrit légal de l'accord social 2005-2010, à savoir la **législation sociale**, le **bien-être au travail** et la **gestion d'équipe**. En 2010, un module "pilote" répondant à ce prescrit a été organisé par l'UNIPSO. Cette formation a obtenu l'agrément pour permettre à cette catégorie de personnel de remplir ses obligations.*

En 2011, l'UNIPSO et Santhea ont renforcé leur partenariat en organisant 30 modules de formation (10 modules d'une journée et demi par axe), afin de répondre à l'ensemble de la demande.

Cette formule a permis de former 428 personnes.

Autres formations

Deux autres projets de formation ont été organisés en 2011 :

- > *Formation "marchés publics"* : un séminaire réunissant une centaine de personnes a eu lieu sur la thématique des marchés publics en mars 2011.
- > *Gestion énergétique des bâtiments* : une journée sur la gestion énergétique des bâtiments a été organisée en mai 2011.

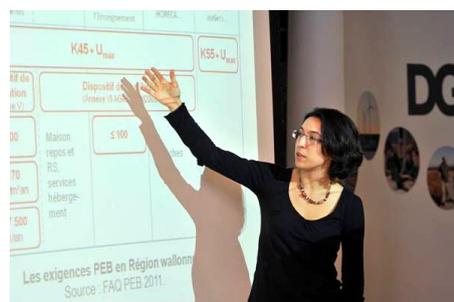
Facilitateur URE non marchand de Wallonie

Depuis 2007, le projet GO Energie de l'UNIPSO était soutenu financièrement par la Wallonie et avait pour mission de fournir aux acteurs du secteur à profit social la capacité de contrôler et de réduire leur consommation d'énergie. Depuis 2011 et suite à un marché public lancé par la Wallonie, l'UNIPSO remplit désormais la mission de Facilitateur URE (Utilisation Rationnelle de l'Energie) non marchand qui poursuit des objectifs similaires au projet GO Energie, à savoir informer, sensibiliser, conseiller et accompagner les institutions du secteur à profit social dans leurs économies d'énergie. La mission du Facilitateur a débuté mi-mars 2011, date où il a supplanté le projet GO Energie.

Fin du projet GO Energie

Début 2011, 3 séminaires ont été organisés dans le cadre du projet GO Energie, sur les thématiques suivantes :

- > Les **outils de financement** des économies d'énergie
- > **L'URE et la production de froid** dans le secteur hospitalier
- > Les **économies d'énergie** au Service Résidentiel pour Jeunes "La Providence ASBL" (Etalle)



Facilitateur URE Non marchand de Wallonie

La mission du Facilitateur URE (Utilisation Rationnelle de l'Energie) pour le secteur non marchand, qui a débuté à la mi-mars 2011, comprend la réalisation des 5 missions suivantes :

1. **Répondre aux questions spécifiques du secteur non marchand en matière d'URE** (informations techniques, méthodologiques, primes énergie, sensibilisation, etc.)
2. **Organisation de séminaires d'information couplés à la visite d'un bâtiment exemplaire**

7 séminaires d'informations couplés à une visite de site ont été organisés dans divers secteurs du non-marchand (école, centre sportif, maison de repos, centre d'hébergement pour personnes handicapée, crèche) afin de présenter des initiatives exemplaires en matière d'économies d'énergie. Ces séminaires ont aussi été l'occasion de fournir des informations générales sur l'énergie (primes et subsides, réglementation, méthodologie d'action, outils à disposition, mesures les plus rentables etc.).

3. **Action mutualisée au sein du secteur hospitalier**

Dans ce cadre, 3 tables rondes rassemblant 17 institutions du secteur hospitalier ont été organisées sur les thématiques suivantes :

- > Lancement de la dynamique : les chiffres du secteur hospitalier, la méthodologie PLAGE et les outils – 20 mai
- > L'éclairage – 14 juin
- > Le chauffage (GTC et cogénération) – 2 décembre

D'une manière générale, les tables rondes ont permis :

- > De former les participants sur les thématiques "Energie" liées à des problématiques communes
- > D'être un lieu d'échange entre participants et intervenants permettant de trouver des solutions communes aux problématiques identifiées



Des outils d'échange d'information et de comparaison inter-institutions (plateforme informatique et tableur Excel) ont également été développés à la demande des bénéficiaires de l'action.

4. Accompagnement des services à l'Utilisation Rationnelle de l'Energie

Un appel à candidatures pour un accompagnement gratuit à l'URE a permis de sélectionner **10 institutions du secteur non marchand** motivées, aux consommations élevées, souvent dotées d'un parc de bâtiments important et équitablement réparties sur le territoire wallon.

Ces institutions peuvent ainsi bénéficier d'un **accompagnement méthodologique, technique et de sensibilisation**, leur permettant de développer une politique de gestion de l'énergie efficace et pérenne dans leur institution.

Programme de l'accompagnement

Calendrier	Objet	Action(s) UNIPSO
Mai 2011	Réunion collective avec les 10 institutions sélectionnées	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Présentation de la méthodologie d'action, primes, outils à disposition, PEB, exemples de mesures rentables et efficaces ✓ Demande de collecte de données pour la réunion suivante (consommations énergétiques, cadastre énergétique, choix du bâtiment pilote, etc.)
septembre – octobre 2011	Diagnostic technique	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Visite sur site d'un auditeur énergie et du facilitateur URE non marchand, réalisation d'un pré check (mini audit) du bâtiment pilote
septembre – octobre 2011	Mise en place et animation d'une Team Energie	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Animation de 2 réunions de la <i>Team Energie</i> pour chaque institution (diagnostic - plan d'actions) ✓ Mise à disposition de matériel de comptage de l'énergie (enregistreur de température et wattmètre)
Décembre 2011	Réunion collective	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Echange d'expérience entre les 10 institutions sélectionnées

5. Rédaction de fiches *success stories* et de FAQ

Le Facilitateur a également développé divers outils de communication sur l'énergie, spécialement adaptés au secteur non marchand :

- > Rédaction de 7 fiches *success stories* dans le secteur non marchand
- > Réalisation de 10 FAQ (foire aux questions) sur la subvention UREBA

Projet ApSo (Aides aux employeurs du secteur à profit social)

En 2011, une convention cadre a été conclue avec le Gouvernement wallon afin de confier à l'UNIPSO une nouvelle mission de simplification administrative au sein du secteur à profit social. Le projet doit permettre de réaliser une analyse des dispositifs actuellement applicables au secteur et de proposer des pistes de simplification administrative pour ces dispositifs et les documents qui y sont liés. L'UNIPSO a proposé la création d'un nouveau site juridique regroupant l'ensemble des aides financières intéressant le secteur à profit social. Le projet sera lancé en 2012, avec la mise en place du projet.



Prix Innovation Sociale

Une convention cadre a été conclue entre l'UNIPSO et la DGO5 fin 2011 dans le but de soutenir l'UNIPSO dans ses missions liées à l'innovation sociale. L'UNIPSO a lancé une enquête sur l'innovation sociale afin d'élaborer une cartographie du secteur et de dégager les tendances spécifiques à ce type d'action. Ce projet permettra à moyen terme de favoriser la mise en réseau des différents porteurs de projets innovants et de stimuler l'innovation spécifique au secteur. Le Prix Innovation Sociale sera créé dans ce cadre en 2012.



ETUDES

"Comment bien vieillir en Wallonie?" : le regard intersectoriel de l'UNIPSO

Depuis 2010, l'UNIPSO mène une étude sur les enjeux et les opportunités du vieillissement de la population pour le secteur à profit social. L'UNIPSO étudie ce phénomène en orientant sa réflexion sur une simple question : Comment bien vieillir en Wallonie ? L'UNIPSO veut ainsi réfléchir à l'adaptation des structures et des services proposés aux personnes âgées, à la coordination nécessaire entre ces services et les politiques, mais également à l'innovation sociale indispensable pour faire face à ces nouveaux besoins.

Pour rappel, cette recherche poursuit **trois objectifs** :

- > Réaliser un état des lieux du vieillissement démographique en Wallonie, à partir de statistiques et d'informations remontées du terrain
- > Créer la vision UNIPSO intersectorielle sur le vieillissement sous l'angle de son opportunité et de ses besoins (contrairement à une vision marchande et/ou sectorielle)
- > Porter la vision UNIPSO intersectorielle du vieillissement aux responsables politiques, la mettre à l'agenda politique avec des propositions et interpellations concrètes



Le travail réalisé en 2011 a permis de :

- > Poursuivre et finaliser la collecte statistique et documentaire
- > Parfaire la méthodologie
- > Réaliser 15 entretiens de terrain
- > Organiser 5 rencontres-débats (voir tableau ci-dessous)

Dates	Rencontres-débats : thèmes et intervenants principaux
4 mai	Habitats et lieux de vie : "Quels lieux de vie pour bien vieillir?" <ul style="list-style-type: none"> > Marie-Thérèse CASMAN (ULg) > Laurence LEJEUNE (CSD Brabant wallon)
22 juin	Participation sociale : "Bien vieillir en restant acteur et actif?" <ul style="list-style-type: none"> > Sylvie CARBONELLE (ULB) > Frédéric POSSEMIERS (UCP, Mouvement social des aînés)
22 septembre	Formation des prestataires : "Bien formés pour aider à bien vieillir?" <ul style="list-style-type: none"> > Valentine CHARLOT (ASBL Le Bien Vieillir) > Fabienne BASTIN, Colette LEJEUNE, Doriane DETOURNAY et Anne-Catherine BADIN (SeGEC)
21 octobre	Isolement : "Bien vieillir mais pas tout seul?" <ul style="list-style-type: none"> > Sarah DURY (VUB) > Sandrine BOYALS (Croix-Rouge)
1 ^{er} décembre	Mobilité : "En route pour bien vieillir?" <ul style="list-style-type: none"> > Pierre LANNOY (ULB) > Benoît MINET (Centrale des Moins Mobiles)

- > Récolter des propositions concrètes
- > Prédéfinir la structure du rapport
- > Entamer la rédaction du rapport

Le travail se poursuivra en 2012, année de clôture des travaux et de publication du rapport.

GROUPES DE TRAVAIL (GT)

Les groupes de travail mis en place par l'UNIPSO sont composés de représentants des fédérations et/ou d'institutions du secteur. Selon les matières traitées, le groupe de travail est l'endroit où s'élaborent les notes techniques et se préparent les positions du CA. Il est aussi un lieu d'échange d'informations pour les membres.

GT APE

Le GT APE s'est réuni 5 fois en 2011. Il a permis notamment de :

- > Construire et améliorer le système de prise en charge de l'ancienneté APE proposé par l'UNIPSO et discuté avec le cabinet du Ministre Antoine

- > Formuler des propositions de solutions, pour éviter la récupération des montants que le FOREM a versé en trop aux associations
- > Analyser le rapport d'évaluation du dispositif APE
- > Analyser les conséquences pour les employeurs des modifications au décret APE

GT formation

En 2011, le GT formation a changé de Présidence et a intégré le suivi du projet GO For dans son ordre du jour. Il s'est réuni 3 fois dans le courant de l'année et a permis notamment de :

- > Suivre le renouvellement de la convention sectorielle et présenter les centres de compétences en lien avec le secteur à profit social
- > Informer les participants sur les modifications apportées en matière de congé-éducation payé, sur le suivi du décret des bassins scolaires et sur la réforme du FOREM
- > Informer les participants sur le volet formation des accords du non-marchand et sur la législation relative de l'obligation de fournir des efforts supplémentaires de formation (recueil des CCT)
- > Accompagner les sessions GO For IV, V et le lancement de GO For VI, la formation cadres de santé en partenariat avec Santhea et les sessions d'information SICE
- > Donner un retour des mandats de l'UNIPSO et récolter les attentes des membres sur ces mandats : SFMQ, APEF, Conseils supérieurs pédagogique et paramédical, Commission EFE (CESW)

GT réforme institutionnelle

En 2011, un GT réforme institutionnelle a été mis en place par l'UNIPSO afin de suivre la 6^e réforme de l'Etat et d'informer ses membres sur les négociations en cours, afin de dégager des opportunités communes à mettre en avant dans le cadre de la réforme. Une première réunion a été organisée fin décembre 2011 et a permis de :

- > Présenter les principaux points de la réforme, ses impacts et enjeux pour nos secteurs
- > Elaborer une méthode de travail commune pour la poursuite des travaux

Le travail autour de la réforme institutionnelle sera poursuivi en 2012.

OUTILS DE COMMUNICATION

Communiquer et informer, c'est bien. Avec des outils adaptés aux besoins des membres, c'est mieux ! Depuis quelques années, l'UNIPSO développe des outils de communication adaptés à la réalité et aux besoins de ses membres. L'utilisation de plus en plus importante d'outils informatiques en témoigne.

Le PEP'S, Périodique des Entreprises à Profit Social

Le PEP'S est le feuillet d'actualité de l'UNIPSO. Il présente périodiquement toute l'information du secteur à profit social, regroupée sous différentes rubriques :

- > "Zoom sur..." une actualité
- > Brèves
- > Question pratique
- > Conseil énergie
- > Infos sur les projets spécifiques, les groupes de travail de l'UNIPSO et les commissions du CESW
- > Reportage

Il est disponible gratuitement sur le site www.unipso.be et un courriel est envoyé à tous les lecteurs dès son édition sur le site.



L'UNIPSO Flash Hebdo (UFH), périodique juridique des entreprises à profit social

L'UFH est la lettre d'information hebdomadaire de l'UNIPSO. Elle a pour vocation de présenter les actualités juridiques et sociales du secteur au travers de :

- > Une vigie du Moniteur belge
- > Une vigie des CCT en cours d'élaboration, déposées ou rendues obligatoires dans les différentes commissions paritaires du secteur
- > Une vigie des ordres du jour ou décisions des différents pouvoirs exécutifs et législatifs
- > Une brève information sur un ou deux sujets d'actualité sociale

Elle est envoyée à tous les membres de l'UNIPSO ainsi qu'à toute personne qui en fait la demande, et est également disponible sur le site www.unipso.be.

unipso flash hebdo

L'info juridique du secteur à profit social

Le site www.unipso.be



L'UNIPSO a poursuivi la construction et la rédaction de nouvelles rubriques afin de rendre le site de la fédération plus accessible, dynamique et didactique. Le nouveau site UNIPSO est en ligne depuis la mi-2011 et, quoique certaines rubriques ne soient pas encore complètes, contient déjà une mine d'informations intéressantes pour le secteur. Le travail d'actualisation du site sera par ailleurs poursuivi en 2012.

Annexes

- > *La liste des fédérations membres de l'UNIPSO*
- > *La composition des instances*
- > *Les principaux avis adoptés en 2011 par le CESW ayant un impact sur le secteur à profit social*

Annexe 1 : liste des fédérations membres de l'UNIPSO

Au 31 décembre 2011, les fédérations membres de l'UNIPSO étaient les suivantes :

Fédérations	Adresses	Téléphone et fax	Site(s) internet
AMA – Association des Maisons d'Accueil et des Services d'aide aux sans-abris	Rue Gheude, 49 1070 Bruxelles	02/513.62.25 02/514.23.00	www.ama.be
ANCE – Association Nationale des Communautés éducatives	Avenue de Stalingrad, 54 1000 Bruxelles	02/513.17.24 02/503.45.60	www.ance.be
AnikoS – ArbeitgeberInnenverband für den nicht-kommerziellen Sektor in der Deutschsprachigen Gemeinschaft	Rotenbergplatz, 19 4700 Eupen	087/59.46.28 087/59.46.19	www.anikos.be
ANMC – Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes	Chaussée de Haecht, 579 1031 Bruxelles	02/246.41.11 02/246.46.59	www.mc.be
APOSSM – Association des Pouvoirs Organisateurs des Services de Santé Mentale	Rue Henri Lemaître, 78 5000 Namur	064/23.33.53 064/23.37.95	
CESSoC – Confédération des Employeurs des Secteurs Sportif et Socio-Culturel	Rue Josaphat, 33 1210 Saint-Josse	02/512.03.58 02/511.19.99	www.cessoc-extranet.be
CODEF – Coordination de Défense des services sociaux et culturel	Rue de l'Institut, 24 4670 Blégny	04/387.43.64 04/387.76.18	www.codef.be
Collectif SAPS – Services Agréés Partiellement Subventionnés	c/o Accueil Mosan Rue de la Prévoyance, 12 5000 Namur	064/57.01.38 064/57.01.93	
CR – Croix-Rouge de Belgique	Rue de Stalle, 96 1180 Bruxelles	02/371.31.11 02/646.04.39	www.croix-rouge.be
EWETA – Entente Wallonne des Entreprises de Travail Adapté	Route de Philippeville, 196 6010 Couillet	071/29.89.20 071/ 47.40 87	www.eweta.be www.leseta.be
FASD – Fédération de l'Aide et des Soins à Domicile	Av. Ad. Lacomblé, 69-71 / bte 7 1030 Bruxelles	02/735.24.24 02/735.85.86	www.fasd.be
FASS – Fédération des Associations sociales et de Santé	Rue Gheude, 49 1070 Bruxelles	0475/58.26.10 02/223.37.75	www.fass.be
FCPF-FPS – Fédération des Centres de Planning familial des Femmes prévoyantes socialistes	Place Saint-Jean, 1/2 1000 Bruxelles	02/515.04.89 02/515.18.81	www.planningsfps.be
FCSD – Fédération des Centrales de Services à Domicile	Place Saint-Jean, 1 1000 Bruxelles	02/515.02.08 02/511.91.30	www.fcscd.be
FELSI – Fédération des Etablissements Libres Subventionnés Indépendants	Château Duden Avenue Victor Rousseau, 75 1190 Bruxelles	02/527.37.92 02/527.37.91	www.felsi.be
FESAD – Fédération d'Employeurs de Services d'Aide à Domicile	Rue de la Tour 10 (1 ^{er} étage) 5380 Noville-les-Bois	081/ 31.27.26 081/ 31.27.81	www.fesad.be

FIAS-ACFI – Fédération des Initiatives et Actions Sociales - Action Coordonnée Formation-Insertion	Chaussée de Boondael 6 / bte 14 1050 Bruxelles	02/640.44.07 02/648.83.40	www.acfi.be
FIH – Fédération des Institutions Hospitalières	Chaussée de Marche, 604 5101 Erpent	081/32.76.60 081/32.76.76	www.fih-w.be
FILE – Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance.	Quai au Bois de Construction, 9 1000 Bruxelles	02/210.42.83 02/210.42.84	
FIMS – Fédération des Institutions Médico-Sociales	Rue Belliard, 23A / bte 3 1040 Bruxelles	02/230.30.27 02/230.23.77	www.fims-asbl.be
FIPE – Fédération des Institutions de Prévention Educative	Rue de l'Olivier, 90 1030 Bruxelles	071/32.78.32	www.amofipe.be
FISSAAJ – Fédération des Institutions et Services Spécialisés dans l'Aide aux Adultes et aux Jeunes	Chaussée de Boondael, 6 1050 Bruxelles	02/648.69.16 02/648.83.40	www.fissaaaj.be
FNAMS – Fédération Nationale des Associations Médico-Sociales	Chaussée de Haecht, 579 / bte 40 1031 Bruxelles	02/246.49.59 02/246.49.55	www.fnams.be
GASMAES – Groupement Autonome de Services et Maisons d'Action Educative et Sociale	Rue Notre-Dame, 82-84 5000 Namur	081/40.33.78 081/40.35.71	www.gasmaes.be
LNH – Ligue Nationale pour personnes Handicapées et services spécialisés	Rue de Neufvilles, 455 7063 Neufvilles	067/33.02.25 067/33.44.22	www.lnh-asbl.be
MESSAJE - Mouvement des Etablissements et Services Spécialisés dans l'Aide à la Jeunesse et l'Enfance	Rue du Redeau, 64 5530 Yvoir	082/61.05.00 082/61.05.42	www.messaie.be
MLOZ – Union Nationale des Mutualités Libres	Rue Saint Hubert, 19 1150 Bruxelles	02/778.92.11 02/778.92.02	www.mloz.be
Santhea	Quai au Bois de Construction, 9 1000 Bruxelles	02/210.42.70 02/511.04.54	www.santhea.be
SeGEC – Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique	Avenue E. Mounier, 100 1200 Bruxelles	02/256.70.11 02/256.70.12	www.enseignement.catholique.be
SMI – Services Maternels et Infantiles - Accueil de l'Enfant Vie Féminine	Rue de la Poste, 111 1030 Bruxelles	02/227.13.30 02/227.13.33	www.viefeminine.be
UNMN – Union Nationale des Mutualités Neutres	Chaussée de Charleroi, 145 1060 Bruxelles	02/538.83.00 02/538.50.18	www.mutualites-neutres.be
UNMS – Union Nationale des Mutualités Socialistes	Rue Saint-Jean, 32-38 1000 Bruxelles	02/515.02.11 02/515.02.07	www.mutsoc.be

Annexe 2 : composition des instances

Au 31 décembre 2011, les instances de l'UNIPSO se composaient de la manière suivante :

Membres du Bureau

De Bucquois Patrick (Caritas)	Président
Malaise Pierre (CESSoC)	Vice-président
Cheniaux Alain (UNMS)	Vice-président
Emmanuelidis Stéphane (EWETA)	Trésorier
Duckers Martine (Santhea)	Secrétaire
Mahaux Michel (Santhea)	
Greoli Alda (ANMC)	
Sépulchre Marie-Claire (FESAD)	
Dupont Michel (ANCE)	

Membres du Conseil d'administration

Angelozzi Sognia (EWETA)	Administrateur
Burton Bénédicte (FELSI)	Administrateur
Cheniaux Alain (UNMS)	Administrateur
Degodenne Michel (FCSD)	Administrateur
De Kuyssche Sophie (SeGEC)	Administrateur
De Stexhe Olivier (FNAMS)	Administrateur
Duckers Martine (Santhea)	Administrateur
Dupont Michel (ANCE)	Administrateur
Emmanuelidis Stéphane (EWETA)	Administrateur
Frippiat Fabiola (FILE)	Administrateur
Gaspard Isabelle (FIMS)	Administrateur
Georis Pierre (CESSoC)	Administrateur
Greoli Alda (ANMC)	Administrateur
Henrard Denis (FIH)	Administrateur
Jaegers Lambert (AnikoS)	Administrateur
Mahaux Michel (Santhea)	Administrateur
Malaise Pierre (CESSoC)	Administrateur
Rossius Jean-Paul (GASMAES)	Administrateur
Many Brice (FASD)	Administrateur
Sepulchre Marie-Claire (FESAD)	Administrateur
Smiets Pierre (FIH)	Administrateur
Therasse Daniel (FISSAAJ)	Administrateur
Van Werveke Philippe (UNMS)	Administrateur
De Bucquois Patrick (Caritas)	Administrateur – Expert

Membres de l'Assemblée générale

1. Hafida BACHIR (SMI)
2. Sylviane BADARD (FESAD)
3. Françoise BERTRAND (APOSSM)
4. Jean-Marie BONAMEAU (FIMS)
5. Michel BOURDON (LNH)
6. Bénédicte BURTON (FELSI)
7. Alain CHENIAUX (UNMS)
8. Marc DAVREUX (Collectif SAPS)
9. Patrick DE BUCQUOIS (Expert)
10. Michel DEGODENNE (FCSD)
11. Sophie DE KUYSSCHE (SeGEC)
12. Christian DENEÉ (FIH)
13. Edouard DESCAMPE (FIAS)
14. Luc DETAVERNIER (MLOZ)
15. Nathalie DE MONTPELLIER (FNAMS)
16. Olivier DE STEXHE (FNAMS)
17. Pierre DILLE (FASD)
18. Martine DUCKERS (Santhea)
19. Michel DUPONT (ANCE)
20. Stéphane EMMANUELIDIS (EWETA)
21. Claude FLORIVAL (Collectif SAPS)
22. Paul FOURNY (MESSAGE)
23. Fabiola FRIPPIAT (FILE)
24. Joseph GANASSIN (UNMN)
25. Isabelle GASPARD (FIMS)
26. Pierre GEORIS (CESSoC)
27. Alda GREOLI (ANMC)
28. Denis GRIMBERGHS (FISSAAJ)
29. René GROSJEAN (CODEF)
30. Nathalie HENROT (MESSAGE)
31. Lambert JAEGERS (AnikoS)
32. Christian JAVAUX (ANMC)
33. Zoran KACAREVIC (ANCE)
34. Gudrun KALDENBACH (AnikoS)
35. Dominique MAGONET (GASMAES)
36. Michel MAHAUX (Santhea)
37. Pierre MALAISE (CESSoC)
38. Brice MANY (FASD)
39. Olivier MARIAGE (FASS)
40. Xénia MASZOWEZ (FCPF-FPS)
41. Philippe MAYNE (UNMN)
42. Etienne MICHEL (SeGEC)
43. Marc MINET (FASS)
44. Brigitte MOULIN (MLOZ)
45. Guy NISSET (EWETA)
46. Deborah ODDIE (AMA)
47. Dominique PLASMAN (FCPF-FPS)
48. Jean-Paul ROSSIUS (GASMAES)
49. Henri ROUSSEAU (CODEF)
50. Marie-Claire SEPULCHRE (FESAD)
51. Jean-François SERVAIS (FIPE)
52. Pierre SMIETS (FIH)
53. Viviane STEVENS (LNH)
54. Jacques TERNEST (FILE)
55. Daniel THERASSE (FISSAJ)
56. Maryse VALFER (APOSSM)
57. Muriel VANDENBROUCK (CR)
58. Raymond VANDEUREN (FELSI)
59. Amandine VANDORMAEL (SMI)
60. Christine VANHESSEN (AMA)
61. Michèle VANROKEGHEM (FIAS)
62. Philippe VAN WERVEKE (UNMS)

Annexe 3 : principaux avis adoptés en 2011 par le CESW ayant un impact sur le secteur à profit social

Commission(s)	Date	N°	Intitulé de l'avis
AIS	19/12/2011	<u>1057</u>	Avis concernant les projets de décret et d'arrêté relatifs à la médiation de dettes
AIS	24/10/2011	<u>1054</u>	Avis concernant la modification de l'AGW du 28 avril 2005 Art.60-61 - Modification des règles de justification des subventions
AIS	24/10/2011	<u>1053</u>	Avis relatif au projet de Code wallon de l'Action sociale et de la Santé – Partie réglementaire
AIS/EFE	09/07/2011	<u>1047</u>	Avis d'initiative : Suivi du Plan Marshall 2.Vert
EPI/EFE	23/06/2011	<u>1043</u>	Avis sur le Plan pluriannuel de la première Alliance Emploi-Environnement
EFE	06/06/2011	<u>1041</u>	Avis sur l'avant-projet de décret relatif à l'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi et au dispositif de coopération pour l'insertion
AIS/EFE	09/05/2011	<u>1034</u>	Avis relatif à l'avant-projet de décret du 6 novembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination
AIS	11/04/2011	<u>1032</u>	Avis relatif à l'avant-projet d'arrêté modifiant l'arrêté du GW du 18 juin 1998 relatif aux Centres de Planning et de Consultation Familiale et Conjugale
EPI	31/01/2011	<u>1029</u>	Avis sur le Projet d'arrêté du Gouvernement wallon portant exécution du décret du 20 novembre 2008 relatif à l'économie sociale
AIS/EFE	14/03/2011	<u>1028</u>	Avis relatif au suivi de l'évaluation des Aides à la Promotion de l'Emploi
AIS	14/03/2011	<u>1027</u>	Avis relatif à l'avant-projet de décret portant des mesures diverses en matière d'action sociale et de santé – Modification du décret du 18.07.1997 relatif aux Centres de Planning et de Consultation Familiale et Conjugale
EFE	14/03/2011	<u>1026</u>	Avis sur l'évaluation 2009 du dispositif "Incitants financiers à la formation des travailleurs occupés dans les entreprises"
AIS/EFE	14/03/2011	<u>1025</u>	Avis portant sur l'avant-projet de décret modifiant divers décrets concernant les compétences de la Wallonie
AIS	24/01/2011	<u>1020</u>	Avis relatif au Projet de Code Wallon de l'Action sociale et de la Santé – Partie décrétole



www.unipso.be

unipso@unipso.be

Siège social

Square Arthur Masson, 1 – boîte 7
5000 Namur
☎081/24.90.20

Bureau bruxellois

Rue du Congrès, 37-41 – boîte 3
1000 Bruxelles
☎02/210.53.00